

Charte d'utilisation de l'IA pour les élèves 2026-2027

L'intelligence artificielle (IA) peut m'aider à apprendre, mais elle ne peut jamais travailler à ma place.

En toutes circonstances, je reste **responsable de mon travail**, de mes productions, de mes apprentissages et des travaux que je remets.

Lorsque j'utilise l'IA, **systématiquement** et **obligatoirement**,

- je m'assure que l'IA est **autorisée** pour la tâche demandée ET par l'enseignant.
- je **mentionne l'utilisation de l'IA** en indiquant clairement quand et comment je l'ai utilisée ou/et en mettant en évidence le contenu généré par l'IA, selon les modalités de citation définies par l'enseignant.
- je **respecte les droits d'auteur et le respect de la vie privée (RGPD)**:
je ne sou mets jamais à l'IA
 - des contenus protégés par le droit d'auteur sans l'autorisation de leur auteur, y compris l'enseignant (cours, syllabus, manuels scolaires, documents pédagogiques, etc.) ;
 - des données personnelles, nominatives ou confidentielles (noms d'autres élèves et des enseignants, coordonnées, informations personnelles, photos, etc.).

En cas d'utilisation non conforme ou abusive de l'IA, je m'expose à des sanctions pédagogiques et/ou disciplinaires.

Principes pédagogiques et éthiques essentiels :

1. Mobilisation de l'esprit critique

Je dois systématiquement vérifier l'exactitude des informations en les confrontant à d'autres sources fiables et à ma propre réflexion.

2. Explication sans l'IA

Je dois être capable d'expliquer mon travail, de justifier mes choix, de citer mes sources et de démontrer ma compréhension sans recourir à l'IA.

En cas de doute sur l'authenticité ou la compréhension d'un travail, l'enseignant peut me demander un entretien oral, un travail complémentaire ou toute autre forme de vérification.

3. Préférence pour les outils recommandés par l'école (*conformes aux exigences européennes en matière de protection des données*)

4. Réflexion sur la pertinence de l'usage de l'IA au regard de son développement personnel et de la sobriété numérique

Avant d'utiliser l'IA, je m'interroge sur sa réelle **valeur ajoutée** pour mon apprentissage et mon développement personnel.

L'usage de ces outils doit rester réfléchi, proportionné et limité aux situations où ils apportent une **aide pertinente**.

Je suis également conscient.e que le recours à l'IA a un **impact environnemental** important en raison des ressources informatiques, énergétiques et matérielles nécessaires à son fonctionnement.

Ces principes sont complétés par un document pédagogique qui se trouve sur Moodle dans le menu élève/IA. Ce document sera mis à jour régulièrement. Tu y trouveras la liste des outils recommandés par l'école, des conseils pratiques d'utilisation de l'IA,...